



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

ARRÊTÉ

**5-Institutions et Vie Politique
5.5-Délégation de signature**

N° A-2022-9

portant délégation de signature à
Mme Valérie DESQUESNE,
3^{ème} Vice-Présidente
Signature de la convention Points
Conseil Budget Calvados

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions,

Considérant l'empêchement de M. Marc ANDREU SABATER, Président de l'Intercom de la Vire au Noireau pour se rendre à la signature officielle de la convention partenariale Points Conseil Budget (PCB) organisée le 15 novembre 2022,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à **Mme Valérie DESQUESNE, 3^{ème} Vice-Présidente**, pour représenter le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau lors de la signature officielle de la convention relative aux Points Conseil Budget (PCB) du Calvados organisée par les services de la Préfecture le **Mardi 15 Novembre 2022 à 14h00**.

En sa qualité de représentante Mme Valérie DESQUESNE sera autorisée à signer la convention relative aux Points Conseil Budget (PCB) en lieu et place du Président de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Article 2 : La présente délégation est consentie par le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, sous sa responsabilité et sous sa surveillance.

Article 3 : Monsieur le Président et Madame la Directrice Générale des services de l'Intercom de la Vire au Noireau sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et transmis à la sous-préfecture de Vire.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie
Le 8 novembre 2022

M. Marc ANDREU SABATER
Président de l'Intercom de la Vire au
Noireau



Arrêté n°A-2022-9 du 8 novembre 2022
Reçu le

